

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-ARSÈNE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du conseil qui a eu lieu le **14 NOVEMBRE 2011**.

Sont présents les conseillers :

*M^{me} Claire L. Bérubé
M. Berthier Thériault
M. Richard Lebel*

*M^{me} Véronique Dionne
M. Martin Gendron
M. Mario Lebel*

Tous ces membres forment le quorum de ce conseil sous la présidence de son honneur le maire, monsieur André Roy. Monsieur François Michaud, directeur général, agit comme secrétaire de la séance.

Tous ces membres renoncent à l'avis de convocation et demandent la tenue de cette séance immédiatement et signent en présence l'une de l'autre.

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA SÉANCE;

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux conseillers présents. La séance débute à 21h00.

2011-283

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR;

Il est proposé par la conseillère, madame Véronique Dionne, appuyée par la conseillère, madame Claire L. Bérubé;

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-284

3. BRIGADIER SCOLAIRE;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Richard Lebel et appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE ce conseil procède à l'embauche d'une deuxième brigadière pour les arrivées d'enfant le matin et le midi.

QUE ce conseil autorise l'appel d'offres dans la circulaire municipale pour obtenir le nom de personnes intéressées.

QUE ce conseil offrira un salaire équivalent à celui de la brigadière actuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

2011-285

4. CONSTRUCTION BML ET RUE PRINCIPALE;

Il est proposé par la conseillère, madame Claire L. Bérubé et appuyée par le conseiller, monsieur Berthier Thériault;

QUE ce conseil avise la compagnie «Construction BML, division Sintra» que la municipalité de Saint-Arsène n'est pas satisfaite des travaux et demande la visite de leur contremaître responsable de ces travaux afin que la compagnie exécute les corrections nécessaires aux travaux déjà faits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

5. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujets de rajoutés.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS;

Les citoyens présents disposent d'une période de questions de 30 minutes au cours de laquelle ils adressent leurs questions au conseil municipal.

2011-286

7. LEVÉE DE LA SÉANCE;

Il est proposé par le conseiller, monsieur Martin Gendron, appuyé par le conseiller, monsieur Mario Lebel;

QUE soit la présente séance soit levée. Il est 21 h 20.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS(ÈRES) PRÉSENTS.

Je, André Roy, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

François Michaud, *directeur général*
et secrétaire-trésorier

André Roy, *maire*